

...

Laure DUTERTRE
Chargée des relations presse médias
03 23 24 89 52
06 38 99 23 82
presse@aisne.fr

Laon, le 18 décembre 2025,

SAINT-SIMON : L'OUVRAGE D'ART SUR LE CANAL DE SAINT- QUENTIN SERA RECONSTRUIT

À partir de janvier 2026, le Conseil départemental de l'Aisne engage la reconstruction complète du pont de la RD32 à Saint-Simon. Une phase préparatoire débutera en début d'année, avant la mise en place d'une déviation mi-février pour permettre le démarrage des travaux, prévue sur une durée d'un an.



Construit en 1941 avec un tablier métallique de réemploi, le pont actuel franchissant le canal de Saint-Quentin présente des désordres structurels irréversibles. Ses fondations en bois et son tablier de 33,50 m ne répondent plus aux exigences de sécurité actuelles.

Cet ouvrage d'art appartenait historiquement à Voies Navigables de France (VNF). Sa propriété, comme celle de nombreux ponts sur le département, a été transférée au Département dans le cadre de la loi dite « loi Didier » en 2014.

« *Le Département de l'Aisne est propriétaire de plus de 1 000 ponts sur le territoire et assure un suivi et des inspections régulières sur tous ces ouvrages* » a rappelé **Mathieu Fraise, vice-président du Conseil départemental en charge des Infrastructures et bâtiments**, lors de la réunion de présentation du projet au Conseil municipal de Saint-Simon.

Ainsi, une limitation des charges à 40 tonnes gérée par un alternat à feux avait été mise en place sur le pont de Saint-Simon. Cependant, la dégradation avancée de la structure impose une reconstruction complète.

Un nouveau pont plus sûr et adapté aux mobilités douces

Le futur ouvrage sera doté d'un tablier métallique à âmes pleines, d'appuis en béton armé et de fondations profondes.

Actuellement large de 7,90 m, le pont passera à 11,60 m, ce qui permettra **d'offrir une chaussée élargie à 6 m et deux trottoirs : l'un de 1,50 m côté aval et l'autre de 3 m côté amont pour accueillir une piste cyclable**, assurant la continuité de la véloroute n° 30. Les garde-corps seront conformes aux normes de sécurité actuelles et la couleur reste à choisir par la municipalité de Saint-Simon.

Les travaux comprendront de multiples étapes dont les principales sont :

- Mise en place des installations de chantier et d'une **passerelle piétonne provisoire** afin de permettre aux habitants de rejoindre le centre et notamment l'école à pied.
- Dévoiement des réseaux (électricité, fibre, eau, assainissement),
- **Déconstruction de l'ancien pont,**
- Réalisation **des fondations profondes,**
- Construction des appuis et **pose de la charpente métallique,**
- **Construction de la chaussée,**
- Réalisation **des trottoirs** et mise en place des réseaux définitifs.



Circulation : une déviation dès mi-février

Durant le chantier, la RD32 sera totalement fermée à la circulation sur l'ouvrage. Une déviation, mise en place après la fin de la phase préparatoire, empruntera les routes départementales n° 34, n° 8, n° 810, n° 937, n° 56, n° 34 et n° 32, et traversera plusieurs communes (Saint-Simon, Clastres, Montescourt-Lizerolles, Jussy, Flavy-le-Martel, Cugny, Ollez, Dury, Tugny-et-Pont). Les piétons disposeront d'une passerelle sécurisée.

Ce chantier sera le plus important investissement en voirie réalisé par le Département en 2026. Le coût global de l'opération s'élève à **2,8 M€ TTC**, dont 1,4 M€ financés par l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID). Le Département de l'Aisne assure la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et la conduite des opérations, en partenariat avec un groupement d'entreprises spécialisées.